



## CHÊNE-BOUGERIES

Législature 2020-2025  
Séance du 22 mai 2025

### Projet de délibération

---

#### **6.1 Approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024 : vote.**

Les comptes de fonctionnement communaux 2024 ont été présentés au Conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 20 mars 2025.

Les membres de la Commission finances et contrôle de gestion, réunis en séance le 8 mai 2025, les ont préavisés favorablement par 3 voix pour et 1 abstention.

En conséquence, la délibération suivante est proposée au Conseil municipal :



## CHÊNE-BOUGERIES

Législature 2020-2025  
Séance du 22 mai 2025

### APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2024 : VOTE.

Conformément à l'art. 30 al. 1 lettres d) et f) LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le préavis favorable émis par la Commission finances et contrôle de gestion par 3 voix pour et 1 abstention, lors de sa séance du 8 mai 2025,

vu les articles 30, al. 1, lettres d) et f), et 107 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du Règlement d'application de la Loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

#### DÉCIDE

par **XX voix pour, XX voix contre et XX abstention.s,**

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2024, dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2024, pour un montant de CHF 73'500'929.04 aux charges et de CHF 95'383'338.03 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 21'882'408.99.



## CHÊNE-BOUGERIES

Législature 2020-2025  
Séance du 22 mai 2025

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 22'780'275.65 et résultat extraordinaire de CHF -897'866.66.-.

3. D'approuver le compte des investissements 2024, pour un montant de CHF 48'852'925.38 aux dépenses et de CHF 5'081'272.66 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 43'771'652.72.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 375'326'270.28.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de CHF 1'460'974.90, dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

---

M. JULLIER-SAKKAL  
Secrétaire du Conseil municipal  
municipal

F. LAMBERT  
Présidente du Conseil